

Protocole

Entre les soussignés :

Le Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux - Eyrieux, dont le siège social est BP 416 à Saint PERAY CEDEX (07134), représenté par son Président, Monsieur Christian ALIBERT dûment habilité par délibération du Comité syndical en date du 04 Décembre 2025

D'une part,

ET

VEOLIA, EAU - COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, Société en Commandite par Actions, au capital de 2 207 287 340 euros, dont le siège social est situé au 52 rue d'Anjou à PARIS (75008), immatriculée au RCS de Paris, sous le numéro 572 025 526, représentée par Monsieur Nicolas VIVIAN, Directeur du territoire Drome Ardèche, dument habilité et agissant au nom et pour le compte de la société.

D'autre part

IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :

1 – La Commune de La-Voulte-sur-Rhône a confié la gestion de son service de distribution de l'eau potable à VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX dans le cadre d'un contrat de délégation de service public sous forme d'affermage. Le contrat de délégation de service public a été signé en décembre 2015 et a été reçu en sous-Préfecture le 17 décembre 2015.

2 – Le Syndicat Mixte d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux a été créé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2017, par fusion du SIVM de Saint-Péray et du SIVOM de Vernoux, pour assurer le service d'eau potable des entités adhérentes.

3 – Devenu un Syndicat Mixte fermé, soumis aux dispositions des articles L. 5711-1 et suivants du CGCT, il regroupe désormais 23 Communes, par ailleurs membres de la Communauté de Communes Rhône Crussol, la Communauté d'Agglomération Arche Agglo, et de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a étendu son territoire d'adhésion au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux, au 1er janvier 2022, à celui des Communes de Beauchastel, La Voulte sur Rhône, Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, Saint-Laurent-du-Pape et Saint-Vincent-de-Durfort, portant le nombre total de communes à 28.

En application de l'article L. 5211-17 du CGCT, le Syndicat a été substitué à la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche au titre de ces contrats et dans tous les droits et obligations pesant sur cette dernière au titre des compétences transférées.

4 – En 2022, le Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux a fait réaliser un audit du contrat de délégation de service public concernant la Commune de La-Voulte-sur-Rhône. Cet audit révélait un retard technique et financier dans la mise en œuvre des renouvellements programmés d'équipements, de branchements et de compteurs.

5 – Le Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux – Eyrieux a souhaité poursuivre le suivi du contrat de délégation de service public concernant la Commune de La-Voulte-sur-Rhône jusqu'à son terme, en mettant en œuvre un bilan de fin de contrat.

6 – Afin de valider le solde du fonds de renouvellement de la commune de La-Voulte-sur-Rhône, le Syndicat a exigé la remise du détail des dépenses imputées à date sur ce compte de renouvellement, par nature (personnel/sous-traitance/frais généraux).

Ce bilan a fait apparaître la nécessité de procéder à un certain nombre de régularisations financières en application des clauses du contrat.

CECI ETANT EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Les parties se sont rapprochées aux fins de conclure un protocole pour procéder à la régularisation financière de la sortie de contrat de délégation de service public concernant la Commune de La-Voulte-sur-Rhône, suite aux constats dressés dans le cadre du bilan de fin du contrat susvisé.

Plus précisément, la régularisation porte sur le devenir des sommes non dépensées par VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX au titre du renouvellement des équipements électromécaniques, branchements et compteurs du service Eau potable de la commune de La-Voulte-sur-Rhône.

Article 1er : OBJET DU PROTOCOLE

L'article 76.1 du contrat de délégation de service public qui lie les parties jusqu'au 31 décembre 2025 pour la commune de La-Voulte-sur-Rhône prévoit que les travaux de renouvellement réalisés dans le cadre du programme sont gérés dans un compte de renouvellement, alimenté par une dotation annuelle de 17 698 € (valeur 2016, indexée au moyen d'un coefficient K3) et débité chaque année des dépenses réalisées :

- Frais de sous-traitance et ou de fourniture (justifiables par facture)
- Frais de maîtrise d'œuvre externe (justifiables par facture)
- Frais de personnel plafonnés à 15% de l'ensemble des charges ci-dessus
- A l'exclusion de tous frais généraux.

Par ailleurs le même article contractuel précise que « [...] en fin de contrat ou en cas de déchéance, seule le solde positif du compte de renouvellement programmé est versé à la collectivité par le délégataire [...] »

Par un écrit en date du 28 juillet 2025, complété par une correction en date du 04 août 2025, la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX a fait état d'un solde positif au 31/12/2024 de 56 510,81 Euros, montant vérifié et validé par le Syndicat à l'appui du bilan fourni en Annexe 1 du présent protocole.

Compte tenu que l'échéance du contrat, il est convenu entre les parties de l'utilisation de tout ou partie de ce montant pour le renouvellement des tuyauteries et hydraulique du haut et du bas service de la station des Gonettes par la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX.

Il s'ajoutera également à ce solde la dotation actualisée au titre de l'exercice 2025 (21 768,54 €) et il sera déduit les dépenses de renouvellement réalisées au titre de ce même exercice.

Le solde résiduel éventuel positif aux termes de ces travaux et de la prise en compte des dotation/dépenses de l'exercice 2025 fera l'objet d'un versement au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux-Eyrieux par la société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX, tel que défini contractuellement.

La société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX adressera au Syndicat d'eau potable Crussol – Pays de Vernoux-Eyrieux les données nécessaires à la validation de ce solde au plus tard lors de la communication du rapport annuel du délégataire 2025, à établir avant le 1^{er} juin 2026.

Article 2 : CLAUSES DE RENONCIATION A RECOURS

Les parties renoncent à toute demande, instance ou action tendant au paiement d'une quelconque somme concernant le solde résiduel du compte de renouvellement de la commune de La-Voulte-sur-Rhône.

Article 3 : DATE D'EFFET DU PROTOCOLE

Le présent protocole entrera en vigueur à compter de sa notification au délégataire et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait en 2 exemplaires, dont un pour chacune des parties

A

Le

Pour le Syndicat d'eau potable
Crussol – Pays de Vernoux – Eyrieux
Christian ALIBERT
Président

Pour VEOLIA EAU – COMPAGNIE
GENERALE DES EAUX
Nicolas VIVIAN
Directeur du Territoire Drôme-
Ardèche

Annexe 1 : Bilan du solde résiduel sur le compte de renouvellement de La-Voulte-sur-Rhône au 31/12/2024

ETAT D'IMPUTATION AU COMPTE DE RENOUVELLEMENT

travaux exécutés et réceptionnés en 2016

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	DOTATION ANNUELLE 2016					17 698,00	
	11 DEBIMETRES ART 5 04/P6115 10 LOGETTES EXT.+ PERAX P16T ART 5 04/P6115 ECHELLES 99/X7069 LES PLOTS COMPTEURS EAU	2 193,80 3 635,22 2 883,56	329,07 164,94 203,00	,00 ,00 ,00	2 522,87 3 800,16 3 086,56 5 354,89		
	TOTAL DES CHANTIERS 2016				14 764,48		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2016				14 764,48	17 698,00	2 933,52

travaux exécutés et réceptionnés en 2017

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2016					2 933,52	
	DOTATION ANNUELLE 2017					17 698,00	
	TELEGESTION PERAX P200XM 05/L7242 LES PLOTS COMPTEURS EAU	1475,00	221,25	,00	1 696,25 2 342,15		
	TOTAL DES CHANTIERS 2017				4 038,40		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2017				4 038,40	20 631,52	16 593,12

travaux exécutés et réceptionnés en 2018

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2017					16 593,12	
	DOTATION ANNUELLE 2018					17 874,98	
	LIAISON RADION LES PLOTS - LES GONETTES COMPTEURS EAU	1594,77	239,22		1 795,65 7 266,94		
	TOTAL DES CHANTIERS 2018				9 062,59		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2018				9 062,59	34 468,10	25 405,51

travaux exécutés et réceptionnés en 2019

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2018					25 405,51	
	DOTATION ANNUELLE 2019					18 405,92	
	COMPTEURS EAU				27 172,56		
	TOTAL DES CHANTIERS 2019				27 172,56		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2019				27 172,56	43 811,43	16 638,87

travaux exécutés et réceptionnés en 2020

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Main d'oeuvre	Fourniture + SST	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2019					16 638,87	
	DOTATION ANNUELLE 2020					18 759,88	
	11 DEBIMETRES ART 5 04/P6115	440,26	2 935,05	,00	3 375,31		
	COMPTEURS EAU	632,64	4 217,57	,00	7 238,37		
	TRAVAUX RESEAU				4 761,49		
	TOTAL DES CHANTIERS 2020				15 375,17		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2020				15 375,17	35 398,75	20 023,58

travaux exécutés et réceptionnés en 2021

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2020					20 023,58	
	DOTATION ANNUELLE 2021					18 759,88	
	COMPTEURS EAU				8 728,46		
	TOTAL DES CHANTIERS 2021				8 728,46		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2021				8 728,46	38 783,46	30 055,00

travaux exécutés et réceptionnés en 2022

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2021					30 055,00	
	DOTATION ANNUELLE 2022					19 821,76	
	COMPTEURS EAU				20 358,01		
	TOTAL DES CHANTIERS 2022				20 358,01		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2022				20 358,01	49 876,76	29 518,75

travaux exécutés et réceptionnés en 2023

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2022					29 518,75	
	DOTATION ANNUELLE 2023					21 237,60	
	COMPTEURS EAU				9 954,95		
	TOTAL DES CHANTIERS 2023				9 954,95		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2023				9 954,95	50 756,35	40 801,40

travaux exécutés et réceptionnés en 2024

contrat : La Voulte sur Rhone - B6240							
CHANTIER	LIBELLE	Fourniture + SST	Main d'oeuvre	QPFG	DEBIT	CREDIT	SOLDE
	SOLDE AU 31/12/2023					40 801,40	
	DOTATION ANNUELLE 2024					21 591,56	
S99EB	COMPTEURS EAU				5 882,15		
	TOTAL DES CHANTIERS 2024				5 882,15		
	TOTAL GENERAL AU 31/12/2024				5 882,15	62 392,96	56 510,81